



République Française  
Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement de Béthune

**Extrait du registre des délibérations**  
**De la commune de SAILLY SUR LA LYS**  
**Séance du 12 avril 2023**

**Date de la convocation : 6 avril 2023**

**Date d'affichage : 6 avril 2023**

L'an 2023 le 12 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

**Étaient Présents** : M. THOREZ Jean-Claude – M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine – Mme CALDI Christine – M. CARDON Olivier - M. COTE Alexandre – Mme DEBUYSER Chantal - Mme DIEUDONNE Nadine – M. DUPONT Bruno – Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent – Mme LUTZ Véronique– Mme PALLADINO Dominique - M. RAVET Pierre-Luc– M. TASSEZ Florent.

**Absent(s) ayant donné procuration** : Mme BOUNOUA Rachida à M. CARDON Olivier - Mme CAZAUX Christine à Mme DIEUDONNE Nadine - M. COLLET Olivier à M. DUPONT Bruno – Mme de SWARTE Marie-Dominique à Mme PALLADINO Dominique – Mme MARTEAU Martine à Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme VAN BECELAERE Edith à Mme DEBUYSER Chantal.

**Absent(s)/excusé(s)** : - M. DEFOSSEZ Emmanuel- M. LEROY Bertrand – M. PECQUEUR Sylvain – M. PRUVOST Arnaud- Mme RUCKEBUSCH Geneviève

**Secrétaire de séance** : Vincent KNOCKAERT

**Nombre de membres du Conseil municipal : 26**

**Nombre de membres présents : 15**

**Nombre de membres votants : 21**

**Délibération n° 2023 – 18**

**OBJET** Convention avec la CCFL pour l'organisation d'une chasse au trésor géolocalisée (PJ n°9)

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2022 ;

Vu le projet de convention ci-annexée ;

Considérant que la CCFL dans le cadre de ses compétences d'action touristique a défini les conditions de création d'une chasse au trésor géolocalisée via l'application TOTEMUS sur la commune de Sailly-sur-la-Lys ;

Considérant que cette chasse au trésor géolocalisée est proposée pour permettre de développer les objectifs suivants:

- constituer une composante supplémentaire du séjour touristique ou de l'excursion ainsi qu'un plus pour les hébergements touristiques situés à proximité ;
- favoriser le développement de retombées dans les restaurants et les commerces de proximités ;
- s'adresser à des clientèles familiales, cibles prioritaires de l'OTI Flandre Lys ;
- constituer une activité accessible aux 40 000 habitants de la CCFL et des territoires voisins ;

Considérant que le parcours de la chasse au trésor utilisera également une partie des panneaux « Musée dans la ville » déjà installés sur la commune ;

Considérant qu'une convention doit être établie entre la CCFL et la commune afin d'établir les engagements réciproques pour la mise en œuvre de cette chasse au trésor ;

Considérant que la commune prend en charge 50% du coût (soit 1300 €) et que la CCFL prend en charge les 50 % restants ainsi que les frais de maintenance de l'application ;

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) approuve la convention ci-annexée dans les conditions précitées ;
- 2) autorise le maire ou l'adjoint délégué à la signer ;
- 3) indique que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023 ;

**A l'unanimité**

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

**Mention exécutoire : oui**

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

